



Ce que vous apporte
le CIL-PASS mobilité®
du COVECOL

↳ Déménager l'esprit tranquille...

Le COVECOL se charge de **vous trouver un logement (maison ou appartement)** et de **vous accompagner dans les démarches**. Bénéficiez de toute notre expérience de la mobilité professionnelle et de notre connaissance du marché immobilier local.

↳ 3 200 € maximum pour gérer votre mobilité sans soucis...

Après accord de votre employeur, cette subvention, est destinée à **prendre en charge la recherche de votre nouveau logement (CIL-PASS mobilité®)**, à **réduire votre double charge d'habitation**, à **participer aux dépenses engendrées par votre emménagement**, etc.



↳ Qui finance ?

Le CIL-PASS mobilité® est un service entièrement pris en charge par le COVECOL, via la subvention MOBILI-PASS®.

Qui peut bénéficier du **CIL-PASS mobilité®**
du COVECOL?

> Tout salarié d'une entreprise de + de 10 personnes



« *Une mutation sans soucis.* »

Michel G., conducteur de ligne
Agroalimentaire – **Les Herbiers**

« *Pour moi, cette mutation était une aubaine. Rechercher un logement à distance nous paraissait difficile. J'avoue qu'avec la Solution Mobilité Professionnelle du COVECOL, tout est devenu facile !* »

« *Une aide précieuse.* »

Julie C., responsable qualité
Transport – **La Roche-sur-Yon**



« *Notre installation avant la rentrée scolaire, en prenant mes nouvelles fonctions, cela ne me paraissait pas évident. Mon conseiller COVECOL m'a tout arrangé jusque dans les moindres détails et nous a même trouvé une maison avec un jardin !* »

↳ **POUR TOUT SAVOIR** et avoir
des infos sur les autres aides

www.covecol.com
Tél: 02 51 05 19 19
mobilite@covecol.com



COVECOL

125, boulevard des Belges - 85036 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

«CIL-PASS mobilité®» et «subvention MOBILI-PASS®» sont des marques déposées pour le compte du 1% logement.

Migrez vers un nouveau
poste en toute sérénité,

↳ nous avons
les Solutions Logement !



La Solution Mobilité Professionnelle



Étape après étape, nous vous accompagnons pour vous aider à déménager.

1

Nous analysons votre demande



Vous êtes **recruté ou muté** et vous **déménagez de plus de 70 km**. Quel que soit votre souhait de logement : appartement, maison, location, achat..., **nous vous aidons à formaliser vos attentes** et envisageons avec vous **toutes les solutions**.

2

Nous recherchons votre future habitation



Nous effectuons une **sélection de logements disponibles**. Notre connaissance du marché immobilier local et notre expérience de la mobilité professionnelle nous permettent de **vous proposer rapidement un réel choix** correspondant à vos souhaits.



Nous vous accompagnons dans les démarches

4



Démarches administratives, état des lieux, bail... **nous sommes à vos côtés jusqu'à la remise des clés**. Nous pouvons même dans le cadre d'options trouver un déménageur, renseigner sur les écoles... **Bien sûr, nous mobilisons toutes les aides du 1% logement pour financer votre projet**.



Nous vous présentons une sélection de logements

3



Nous convenons ensemble d'une date. **En un seul déplacement**, vous pourrez visiter **l'ensemble de notre sélection**. **Vous choisirez ainsi en toute connaissance de cause**.



Bien évidemment, nous profitons de votre venue pour vous présenter la ville et votre future région.



Le CIL-PASS mobilité® du COVECOL s'utilise

partout en France !

→ Si vous **arrivez**, nous vous faisons partager toute notre connaissance du marché immobilier local.

→ Si vous **quittez** la région, nous vous faisons bénéficier de l'ensemble de notre réseau.



www.covecol.com
Tél: 02 51 05 19 19